

ST-FH – N°277-2023/FF

Nouméa le 20 juin 2023

**Le Secrétaire Général Adjoint
Du SFAOM**

À

**Monsieur le Maire
De la commune de Ponerihouen**

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Maire,

Nous avons pris l'initiative de suspendre le préavis de grève initial du 21 mai 2023, afin d'établir un dialogue sur la base d'éléments budgétaires factuels nécessaires au travail à accomplir.

Même si les documents restent insuffisants pour lever nos doutes sur l'impossibilité de la commune à prendre en charge une dépense supplémentaire telle que la prime panier ou la prime catégorielle, il n'en demeure pas moins que notre organisation se refuse à « se faire balader » par des promesses de rendez-vous.

A la vue de l'ensemble des différents reports de réunions inexpliqués par la secrétaire générale, nous ne sommes plus en mesure de patienter.

Pour pallier ces défaillances, nous demandons l'organigramme temporaire de votre collectivité avec la répartition catégorielle et par emploi des postes, un détail budgétaire des lignes de crédit affectés à la masse salariale ainsi qu'un rendez-vous avec vous sur Nouméa.

A défaut, je vous informe du dépôt du présent préavis de grève au sein de votre commune, pour la journée du 26 juin 2023 de 6h à 16h30 pour l'ensemble du personnel communal.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Secrétaire Général Adjoint
Du SFAOM**



F.HNAISSILIN

Copie :

- ***Le Conseil Municipal de la commune de Ponerihouen***
- ***L'AMNC***
- ***La Direction du Travail et de l'Emploi de la NC***
- ***Toute presse***

